

Eaux

Le Conseil municipal, préoccupé par l'insuffisance actuelle de l'adduction d'eau potable, décide :

- 1^o. de nommer une commission extraordinaire chargée de trouver une solution à ce problème - Elle est confiée la présidence à M. Charles Chomé qui sera assisté de conseillers municipaux volontaires et lui donne tous pouvoirs pour procéder à toute recherche et toute vérification nécessaires pour aboutir à un résultat -
- 2^o. de prendre contact avec le Crédit agricole ou toute autre société de crédit pour un prêt éventuel permettant de financer tous travaux de recherches, de réparations du réseau d'adduction d'eau, d'égout, ainsi qu'éventuellement tous travaux de réparations aux bâtiments communaux -